

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le lundi vingt-sept avril à 19h00.

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents :

M. ADAM Jérémy, Mme CAPT Agnès, Mme CARBONNIER Carole, M. GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mme GOBILLARD Lysiane, M. HUSSON Sylvain, M. JACQUINET Benoît, Mme LALLEMAND Elizabeth, M. LEBLOND Michaël, Mme LELOUP Sylvie, M. PERNET Gilbert, Mme SONGY Catherine, M. WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Mme VANKERREBROECK Charlotte a donné pouvoir à M. WALGRAEVE Alexandre.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme CARBONNIER Carole désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion 20 mars 2026. Aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte financier unique 2025 : délibération
- Affectation du résultat 2025 : délibération
- Vote des taux 2026 : délibération
- Vote du budget 2026 : délibération
- Vote des subventions 2026 : délibération
- Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public : délibération
- Diverses délibérations
- Questions et informations diverses

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

N°19-2026	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET COMMUNE
N°20-2026	BUDGET PRINCIPAL 2026 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025
N°21-2026	VOTE DES TAUX 2026
N°22-2026	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
N°23-2026	SUBVENTIONS 2026
N°24-2026	AUTORISATION DE POURSUITE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Gilbert PERNET a été désigné comme président de séance, le maire étant tenu de se retirer au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

- **Approuve** les comptes de l'exercice précédent tels que présentés dans le Compte Financier Unique (CFU).

DÉCIDE :

Compte financier unique principal		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION FONCTIONNEMENT	Réalisation de l'année	497 607,07 €	768 661,25 €	271 054.18€
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			53 910.83 €
	Résultat de clôture de la section fonctionnement			324 965.01 €
SECTION INVESTISSEMENT	Réalisation de l'année	144 623,54 €	615 847,18 €	471 223.64 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			-236 035.16 €
	Résultat d'exécution de la section investissement			235 188.48 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	59 000.00 €	0	-59 000.00 €
SOLDE CUMULE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR compris)				501 153,49 €

BUDGET PRINCIPAL 2026 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Considérant que le budget de l'exercice 2025 comportait un virement d'un montant de 236 726,00 €

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêté comme suit :

- *Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 324 965.01 €,*
- *Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de 235 188.48 €,*
- *Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 59 000.00 €*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget de l'exercice 2025 les résultats de l'exercice comme suit :

Report en section d'investissement en recette au compte 001 :

De **+ 235 188.48 €**

Report en section de fonctionnement en recettes au compte 002 :

De **+ 324 965.01 €**

- **D'inscrire** ces crédits au Budget Primitif 2026.

VOTE DES TAUX 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année **2026** :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :

37.00 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :

15.24 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) :

16.23%

de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2026 :

Le **budget principal**, pour l'exercice 2026, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 998 837,39 €

Recettes : 998 837,39 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 806 636,80 €

Recettes : 806 636,80 €

SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention :

Le Conseil Municipal, vote par 15 voix pour 2026, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2026	
ADMR « MARNE ET SOUDE »	1 082,00 €
ADMR « MARNE ET SOUDE »	918,00 €
ASSOCIATION CHALONNAISE PROTECTION ANIMAUX	158,00 €
FOYER COLLEGE DE FAGNIERES	82,00 €
INSTITUT GODINOT	400,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	135,00 €
LES AMIS DE NOS EGLISES	135,00 €
SCLEROSE EN PLAQUES	82,00 €
RESTOS DU CŒUR	211,00 €
EVEIL RECY SAINT MARTIN BASKET	146,00 €
REIMS ESPOIR	189,00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	541,00 €
ASSOCIATION CITA'DEN	804,00 €
COMITE DES FETES DE MATOUGUES	4 182,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE MATOUGUES	884,00 €
FC NATIONS 51 MATOUGUES EN JUIN	1 300 €
LA PROTECTRICE	500 €
COUREURS DU COEUR	200,00 €

AUTORISATION DE POURSUITE

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de Communauté de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.



DELIBERATIONS DIVERSES

PROPOSITION EN VUE DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation du bilan 2025 du centre de loisirs

Monsieur le Maire présente le bilan du centre de loisirs pour l'année 2025.

Les subventions perçues en 2025, au titre des centres de loisirs de l'année 2024, se répartissent comme suit :

SUBVENTIONS PERÇUES EN 2025 CONCERNANT LES CENTRES DE 2024	
JALONS	2 000,00 €
CHAMPIGNEUL	1 617,00 €
CHERVILLE	231,00 €
VILLERS LE CHÂTEAU	2 156,00 €
AULNAY SUR MARNE	1 140,00 €
TOTAL	7 144,00 €

Le déficit annuel pour l'année 2025 s'élève à **- 17 809,90 €**.

Le montant de la subvention sollicitée en 2026, au titre de l'année 2025, est fixé à **68 € par enfant et par semaine de participation**.

Le détail des inscriptions annuelles est le suivant :

COMMUNE	NBR ENFANTS	SUBVENTION	TOTAL
AULNAY SUR MARNE	28	68,00 €	1 904,00 €
CHAINTRIX	2	68,00 €	136,00 €
CHALONS EN CHAMPAGNE	6	68,00 €	408,00 €
CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE	22	68,00 €	1 496,00 €
JALONS	36	68,00 €	2 448,00 €
MAREUIL SUR AY	7	68,00 €	476,00 €
MATOUQUES	111	68,00 €	7 548,00 €
THIBIE	3	68,00 €	204,00 €
SAINT PIERRE	14	68,00 €	952,00 €
VILLERS LE CHÂTEAU	29	68,00 €	1 972,00 €
CHEPY	1	68,00 €	68,00 €
CONDE SUR MARNE	1	68,00 €	68,00 €

Ouverture à distance de l'église et du cimetière

La commune a reçu un devis de l'entreprise JFTECHNOLOGIE concernant la gestion à distance de l'ouverture de l'église et du cimetière.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Automatisation des ouvertures de portes : **3 935,66 € HT, soit 4 722,79 € TTC**
- Digicode mécanique pour la sacristie : **186,47 € HT, soit 223,76 € TTC**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance

Le Maire, ADNET Bruno

